



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 680

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 680 intitulé : *Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplètes dans les établissements exerçant une activité commerciale* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 13 juin 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier